



**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
DIALOGUE COMPETITIF**

(Articles L.2124-4 et R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique)

**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE A THOIRY**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Remise des offres avant le 22/04/2024 à 12H00**

**ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE**

**Mairie de THOIRY**

374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY

Tél : 04.50.41.21.66

Fax : 04.50.20.87.13

Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Adresse Internet : <http://www.mairie-thoiry.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://voixdelain.fr>

**ARTICLE 2 – TYPE DE PROCEDURE**

Procédure de dialogue compétitif telle que prévue par les dispositions des articles R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique.

La procédure mise en œuvre est de type restreinte.

Le nombre de candidats admis à participer au dialogue sera fixé à trois (3).

## ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur un marché global de performance dans le cadre de la construction d'une école maternelle de 14 classes (420 enfants), d'une surface totale SDO de 3 758m<sup>2</sup> dont 781 m<sup>2</sup> d'espace de restauration à laquelle viennent s'ajouter 1 943m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs et située au niveau des parcelles 6, 7 et 36 partiel de la section AY pour une superficie estimée à 9 205m<sup>2</sup>

Le projet prévoit la réalisation de 14 classes maternelles, 5 grands dortoirs, 2 salles de motricité, 1 espace périscolaire et de divers locaux pédagogiques, de locaux du personnel pour les enseignants et ATSEM, de locaux support pour le personnel d'entretien, stockages et locaux ménage.

Un restaurant scolaire dédié ayant une capacité d'environ 380 enfants (90%) associé à un office de réchauffage est intégré dans le projet avec une aire de livraison.

Enfin, des espaces extérieurs complètent le projet avec des cours de récréation, préaux, divers stockages de jeux, et le stationnement des enseignants dans l'emprise du projet.

Ainsi que la réalisation d'un bâtiment à destination des services techniques de la ville.

Sur la performance environnementale, le projet sera ambitieux en visant un bâtiment certifié passif, ayant recourt aux ENR et à des matériaux biosourcés. En particulier, il sera exigé un projet en construction bois, présentant un bilan carbone très faible. Enfin, il sera demandé des équipements techniques lowtech mais performants.

Le marché a pour objet la conception, la construction et la maintenance d'une école maternelle.

## ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Lieu d'exécution : commune de Thoiry dans l'Ain (01710) :
- Le marché n'est pas alloti.
- Aucune variante n'est autorisée.
- Aucune option n'est prévue.
- La durée du marché se décompose en deux périodes distinctes :
  - o une période de conception-réalisation de l'école maternelle se terminant à la réception des travaux. Démarrage de la période à compter de la notification du marché ou de l'ordre de service prescrivant le démarrage. A titre indicatif, la date de réception prévisionnelle des travaux est prévue en juin 2027.
  - o une période de maintenance qui débutera à la suite de la réception du bâtiment. Le démarrage sera notifié au titulaire du marché par un ordre de service. La durée de la période de maintenance est de 4 ans.
- Les délais d'exécution seront précisés à titre indicatif dans le pré-programme de l'opération. Le programme détaillé de l'opération fixera les délais d'exécution de l'opération.
- Code NUTS : FR711
- Codes CPV :
  - Descripteurs principaux :
    - 45000000-7 : Travaux de construction
    - 50000000-5 : Services de réparation et d'entretien
- Prime : Le marché comportant des prestations de conception et la présente consultation prévoyant la remise de prestations au sens de l'article R. 2171-19 du code de la commande publique, une prime d'un

montant de 60 000 € T.T.C. sera allouée à chaque participant au dialogue qui aura suivi l'ensemble du processus de la procédure de dialogue compétitif, depuis les études jusqu'à la décision d'attribution du marché.

La prime pourra toutefois être supprimée ou réduite si l'offre est inacceptable, inappropriée ou irrégulière, sur décision du Pouvoir adjudicateur après propositions formulées par le jury.

## ARTICLE 5 – DELIVRANCE DU DCE

Le dossier de consultation (règlement de consultation et préprogramme de l'opération – phase « candidature ») est téléchargeable sur le profil d'acheteur sur [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr), onglet « Marchés publics ».

## ARTICLE 6 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Retrait du règlement de la consultation et ses annexes ainsi que le pré-programme de l'opération sur le profil acheteur de la Commune de THOIRY, site Voix de l'Ain, accessible à l'URL suivant : <http://voixdelain.fr>
- Remise des candidatures ;
- Analyse des candidatures et agrément des candidatures après, le cas échéant, régularisation en application de l'article R.2144-2 du Code la Commande Publique ;
- Sélection des candidats admis à participer au dialogue ;
- Envoi de la lettre invitant les candidats au premier tour du dialogue compétitif ;
- Remise d'un Avant-projet sommaire et engagement de la phase de dialogue ;
- Déroulement d'une ou plusieurs phases de dialogue ;
- Terme du dialogue et invitation à remettre une offre finale ;
- Remise d'une offre finale ;
- Analyse des offres ;
- Audition par le jury ;
- Attribution du marché.

## ARTICLE 7 – PRESENTATION DE CANDIDATURE

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires **DC1** et **DC2** (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du **DUME** (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Il n'est pas exigé la signature électronique au stade de la remise des candidatures.

## ARTICLE 8 – DATE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

**La date limite de remise des offres est le 22 avril 2024 à 12h00**

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site de la Voix de l'Ain. [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr).

## ARTICLE 9 – DEROULEMENT DU DIALOGUE, CONTENU ET SELECTION DES OFFRES

Les informations relatives au déroulement du dialogue et la sélection des offres sont fournies à titre indicatif dans le règlement de consultation dans le but de permettre aux opérateurs de définir leur candidature en

toute connaissance de cause. Seuls les candidats qui seront admis à présenter une offre seront invités par le pouvoir adjudicateur au dialogue et à remettre une offre.

## ARTICLE 10 – SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures admises seront évaluées au regard des quatre critères suivants :

**1) La qualité des 3 références imagées du mandataire et de l'architecte représentées sur l'annexe 3** (Pièce C.3.4). Ces références illustrées devront être cohérente avec l'objet de la présente consultation et être de nature à mettre en exergue la capacité à construire un bâtiment d'enseignement ayant des équivalences à la description des éléments décrits au préprogramme de l'opération et au présent RC ;

**2) La cohérence de l'équipe proposée au regard du projet :** compétences proposées, moyens humains, organisation du groupement au regard du Tableau synoptique de l'organisation du groupement (Pièce C.1.3) ainsi que du tableau "*Annexe 1 : Tableau de présentation de l'équipe et de ses compétences*" (Pièce C.3.2) et des informations demandées en compléments (C.3.5.) ;

**3) La qualité et la pertinence des références par compétences,** appréciées en fonction de leurs similitudes avec les caractéristiques mentionnées au préprogramme et à l'aide du tableau "*Annexe 2 : Tableau des références par compétence*" du dossier de consultation (Pièce C.3.3) ;

**4) La capacité financière des cotraitants** appréciée au regard du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires en lien avec la réalisation d'un équipement public d'enseignement (C.2.1.) et la couverture assurantielle (C.2.2.) ;

Le nombre de candidats qui sera sélectionné à participer au dialogue est **fixé à trois (3)**. **Dans l'éventualité où moins de trois candidatures sont reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité soit d'inviter au dialogue les seuls candidats ayant soumis une candidature, soit de relancer une nouvelle consultation**

Le pouvoir adjudicateur se prononcera après un avis du jury conformément à l'article R.2171-16 du Code de la commande publique.

## ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS

Mairie de THOIRY

374, rue Briand Stresemann

01710 THOIRY

Standard : 04 50 41 21 66 / Fax : 04 50 20 87 13

Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Adresse Internet : [www.mairie-thoiry.fr](http://www.mairie-thoiry.fr)

• **Renseignements d'ordre administratif :**

Correspondants : Arthur FLAVIGNY/Imane BELLOUKI

Tél : 04 50 41 33 30 / 04 50 41 33 31

Courriel : [service.juridique@mairie-thoiry.fr](mailto:service.juridique@mairie-thoiry.fr)

• **Renseignements d'ordre technique :**

Correspondant : Aurélie BOUTAUD

Tel : 04 50 41 61 96

Courriel : [aurelie.boutaud@mairie-thoiry.fr](mailto:aurelie.boutaud@mairie-thoiry.fr)

*Horaires d'ouvertures de la mairie : lundi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 / mardi et jeudi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 / vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf jours fériés).*

*Nota : Il ne sera répondu à aucune question par voie orale.*

## **ARTICLE 12 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Lyon  
184 rue Duguesclin  
69003 LYON Cedex 03

## **ARTICLE 13 – DATE DE PUBLICATION**

20 mars 2024